

Arrondissement
de VALENCIENNES



**PROCES-VERBAL DE DEUXIEME CONSTAT DE L'ETAT
D'ABANDON D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE**

Commune de Quarouble,
Cimetière de Quarouble,
Concessions des familles :

FAMILLES	N° Concession	Date d'acquisition	Emplacement au plan	Etat de la concession
DANGREAU-LECHELLE	211	14/03/1925	G3	éboulement
BLARY-GLINEUR- VERCHAIN	39	10/07/1905	F3	éboulement
VILLE-WALLET	267	18/01/1928	G8	éboulement
MONARD-CAZIN	45	29/04/1909	D3	éboulement
CAZIN Jean-Baptiste			C6	éboulement
JOLY-RAOUT	78	05/05/1919	C6	éboulement
CARLIER-ROUCOUX			D8	éboulement
FLAMME-GRUEL,			D11	éboulement
TRELCAT-ROUX,	136	27/12/1921	E22	éboulement
DEZ-BASQUIN,			E22	éboulement
FAIDHERBE-MASCART- SORANT			F22	éboulement
TAHON	134	07/11/1921	F23	éboulement

dans lesquelles ont été inhumées les personnes des familles nommées ci-dessus.

Aujourd'hui, le lundi 6 mars 2023, à 10 heures de la journée, nous, Jean-Luc DELANNOY, Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 avril 2019, régulièrement notifié, nous sommes transportés au cimetière communal accompagné de Monsieur Raymond TROCHUT, Adjoint, avons fait les constatations suivantes (état d'abandon, éboulement) au sujet de l'état des concessions indiquées ci-dessus, lesquelles ont plus de trente ans d'existence, avons constaté l'absence des descendants des concessionnaires.

De ces constatations, dont il en résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de nos signatures.

Raymond TROCHUT
Adjoint



Quarouble, le 6 mars 2023
Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY

Date de publication sur le site internet de la commune : **09 MARS 2023**